

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **BOSTIK-WOOD H944 XTREM**

- Code du produit: 9250

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

- Hersteller:

- Bostik GmbH

- An der Bundesstraße 16

- D-33829 Borgholzhausen

- Tel.: +49 5425-801-0

- Fax.: +49 5425-801-140

- Vertrieb Schweiz:

- GYSO AG

- Steinackerstrasse 34

- CH-8302 Kloten

- Tel. +41 43 255 55 55

- Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

- Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection.

- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

- Contient Acide octadécanoïque, 12-hydroxy, produits de réaction avec l'éthylènediamine, triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

- Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3 Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées lors du durcissement.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,1-<1%
CAS: 100545-48-0 Numéro CE: 309-629-8 Reg.nr.: 01-2119979085-27-XXXX	Acide octadécanoïque, 12-hydroxy, produits de réaction avec l'éthylènediamine ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-<1%
CAS: 870-08-6 EINECS: 212-791-1 Reg.nr.: 01-2119971268-21	oxyde de dioctyletain ⚠ STOT SE 2, H371 Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	0,1-<1%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Si un avis médical est requis, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières.

Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.

Consulter un médecin si les troubles persistent.

· Après ingestion:

NE PAS faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

L'hydrolyse libère de petites quantités de méthanol toxique.

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont trouvées

formé par hydrolyse et libéré lors du durcissement.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

- Manipulation:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

se laver les mains. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 3)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Maintenir les températures entre 10 et 35 °C
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Classe de stockage: 10

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

870-08-6 oxyde de dioctyletain

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02e mg/m ³ , 0,004 ppm Valeur à long terme: 0,02e mg/m ³ , 0,004 ppm H, SSb;als Sn
--------------	---

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Porter un filtre de type A/P2 ou mieux
Filtre pour gaz et vapeurs organiques selon EN 14387. Brun. Blanc.
 - Protection des mains:
Gants de protection
Gants en caoutchouc
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Recommandé: caoutchouc nitrile > = 0,7 mm d'épaisseur de couche. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.
 - Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

(suite page 5)

-CH/FR-

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 4)

- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
 - État physique: Liquide
 - Couleur: Beige
 - Odeur: Léger, en fait. Caractéristique
 - Seuil olfactif: Non déterminé.
- Granularité:
 - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
 - Inflammabilité: Non applicable.
 - Limites inférieure et supérieure d'explosion
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
 - Point d'éclair: >61 °C
 - Température de décomposition: Non déterminé.
 - pH: Non déterminé.
- Bloomgram:
 - Viscosité:
 - Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique à 20 °C: 3.500-5.500 mPas (Spindel 3 @ 1rpm @ 23°C)
- Solubilité
 - l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: <1.100 hPa
- Densité et/ou densité relative
 - Densité à 20 °C: 1,5 g/cm³
 - Densité relative: Non déterminé.
 - Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
 - Forme: Pâteuse
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
 - Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 5)

· Changement d'état · Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Volatile Organic Compounds · VOCV (CH):	<3,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Produit durcit avec l'humidité.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable si stocké et manipulé correctement.
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** L'humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucune connue dans les conditions normales d'utilisation. De faibles quantités de de méthanol (CAS 67-56-1) se forment par hydrolyse et sont libérées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- | | | |
|---|------|-------------------|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
| 870-08-6 oxyde de dioctyletain | | |
| Oral | LD50 | 2.500 mg/kg (rat) |
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 6)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
870-08-6	oxyde de dioctyletane
	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
08 00 00	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression
08 04 00	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 7)

- Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| · ADR/RID/ADN | |
| · Classe ADN/R: | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
 - Usage usage industriel
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger néant
 - Mention d'avertissement néant
 - Mentions de danger néant
 - Conseils de prudence
P280 Porter des gants de protection.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

-CH/FR-

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.05.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 29.05.2024

Nom du produit: BOSTIK-WOOD H944 XTREM

(suite de la page 8)

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: 20, CAS 870-08-6, oxyde de dioctylétain
Règlement (UE) n° 649/2012 : CAS 870-08-6 Oxyde de dioctylétain : Annexe I, partie 1

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Département technique
- Contact: + 41 (0)43 255 55 55
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente